

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 11 mars 2022 le conseil communal a validé **une modification des tarifs de la piscine en plein air « Kaul »** par délibération n°32. Le règlement a été approuvé par décision ministérielle du 22 avril 2022, référence 83dx9388d/as.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 2 mai 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,

La Secrétaire,



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis – règlement communal

Le soussigné bourgmestre de la commune de Wiltz certifie que l'avis ci-dessus à été publié aujourd'hui de la manière usitée pour les publications communales et conformément à l'article 82 de la loi modifiée du 13 décembre 1988. Mention de la décision est faite dans le bulletin communal lors de sa prochaine publication.

Wiltz, le 2 mai 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,

La Secrétaire,



Commune de Wiltz

Administration communale • Laura Wiltgen • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 71 • Fax: (+352) 95 99 39 40 • E-mail: laura.wiltgen@wiltz.lu